

Novembre 2021

- Aux chaînes
- Aux distributeurs
- Aux laboratoires
- Aux entreprises de doublage et de post-synchronisation

Objet : Auteurs adaptateurs  
Doublage / Sous-titrage / Voice over  
Recommandations tarifaires

Madame,  
Monsieur,

Les auteurs de doublages et de sous-titrages réunis en Assemblée Générale le 1<sup>er</sup> octobre 2021 ont adopté la mise à jour des tarifs recommandés applicables aux commandes passées pour une adaptation de qualité professionnelle **à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021**.

**Ces tarifs sont considérés par l'ensemble des auteurs comme justes et équitables au regard de leurs conditions de travail, de leurs charges et de leurs cotisations sociales professionnelles. Ces rémunérations n'avaient pas été modifiées depuis 2018. Ces nouvelles recommandations visent également à tenir compte de l'évolution des modes de diffusion et de la réalité vécue par les professionnels.**

## I - DOUBLAGE :

<b>Délais moyens :</b>	Episode de série (52 mn)	1 – 2 semaines
	Long métrage (100 mn)	3 – 4 semaines

**Exploitation cinématographique (sortie en salle) : 44,00 € la minute**

**Autres exploitations : 33,00 € la minute**

*Ces tarifs s'entendent texte conforme et logiciel fourni par l'entreprise, hors détection, hors conformation de texte, hors traduction littérale éventuelle et hors tâches annexes.  
Ils s'appliquent sur la totalité de l'œuvre doublée, c'est-à-dire génériques et passages non doublés inclus.*

.../...

**II - SOUS-TITRAGE :**

<b>Délais moyens :</b>	Documentaire unitaire ou	
	épisode de série (52 mn)	1 semaine à 10 jours
	Long métrage (100 mn)	2 – 3 semaines

**Exploitation cinématographique (sortie en salle) : 4,30 € le sous-titre**

**Autres exploitations : 3,50 € le sous-titre**

*Ces tarifs s'entendent hors tâches techniques (repérage, simulation, script conforme fourni) et hors tâches annexes.*

*Ils s'appliquent sur la totalité de l'œuvre, c'est-à-dire génériques inclus, et même si une partie des dialogues est en français dans l'œuvre originale.*

*Les travaux de sous-titrage sont facturés sur la base du nombre total de sous-titres repérés, y compris lors des conformations successives.*

**III - VOICE OVER :**

<b>Délais moyens :</b>	Documentaire (26 mn)	3 – 4 journées de travail
	Documentaire (52 mn)	1 semaine à 10 jours

**Toutes exploitations : 40,00 € le feuillet (25 lignes de 60 signes, script conforme fourni)**

**Rappel :** la détection ou sa conformation et le repérage ou son calage sont des travaux techniques, et à ce titre, ils se doivent d'être rémunérés en salaire, conformément au droit du travail. Le niveau des rémunérations pour ces tâches techniques résulte soit des minima fixés par la convention collective applicable, soit des usages en vigueur.

Les conditions de règlement mentionnées dans les notes de droits d'auteur sont celles conformes aux dispositions de l'article L.441-6 du Nouveau Code du commerce : 45 jours fin de mois ou au plus tard 60 jours à compter de la date d'émission de la note de droits d'auteur. Le dépassement de ce délai entraînera l'application des dispositions légales concernant les pénalités de retard calculées au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

En vous remerciant par avance de prendre note et/ou de transmettre ce courrier à qui de droit dans votre entreprise, nous vous prions de croire à l'assurance de nos sentiments distingués.

**Ataa**  
Isabelle Miller  
[info@ataa.fr](mailto:info@ataa.fr)

**Snac**  
Sylvestre Meininger  
[contact@snac.fr](mailto:contact@snac.fr)

**Upad**  
Vanessa Bertran  
[contact@upad.fr](mailto:contact@upad.fr)